

Image not found or type unknown



Civi indemnisation sans avoir été mis au courant

Par **Goddessblack**, le **26/06/2019** à **15:38**

Bonjour j ai été victime de violences en étant mineure en 2001 a l epoque j etais mineure je ne savais rien aujourd'hui en rangeant les affaires de mon père je suis sur l ordonnance du jugement auxquelles je devais être indemnisé de 26 000 frs a l epoque .quelles sont mes recours merci.